



Tabagisme passif de voisinage est ce que je peux faire prendre en charge par mon voisin fumeur les travaux d'isolation de mes fenêtres ?

Rubrique : questions-réponses Date : mercredi 5 octobre 2016

Bonjour

Ma voisine d'à côté, je suis en appartement fume et cela rentre par mes aérations de fenêtres.

Puis -je lui faire prendre financièrement en charge des travaux par un artisan pour ne plus être gêné ?

Merci d'avance Cordialement

Réponse :

La démarche qui nous semble la plus adaptée à votre situation actuelle est :

- Si, vous êtes locataire de votre appartement, de prendre directement contact avec votre propriétaire et [votre syndic de copropriété](#) afin de les informer de la situation de gêne occasionnée dans votre domicile par la fumée des cigarettes de votre voisin.

Il conviendra alors de trouver la meilleure solution à adopter pour faire cesser cette nuisance significative [d'un trouble de voisinage](#).

- Si vous êtes propriétaire de votre appartement, il faudrait prendre contact et conseil auprès du syndic de la copropriété et [du conseil syndical](#) également.

Vous ne pouvez pas, de votre propre initiative, prendre la décision de faire payer des travaux d'isolation à votre voisin en raison de cette situation.

Vous pouvez aussi prendre conseils auprès de l'Agence Nationale pour l'information sur le logement ([ANIL](#)).